

NOTE DE PRÉSENTATION APPEL À PROJET RÉGIONAL 2023 PUBLICS FRAGILES

Dispositif de soutien aux projets visant à améliorer la qualité de vie des assurés fragilisés

La Carsat Centre-Ouest lance un appel à projet régional au titre du budget FNASS AM 2023 (CNAMTS) pour accorder une aide financière sous forme de **subvention** aux porteurs de projets œuvrant dans le domaine sanitaire et social dans un but d'intérêt général, tels que les associations.

Les objectifs

- Favoriser et soutenir les initiatives en faveur des **assurés malades ou handicapés ou en situation de fragilité** du territoire de la Carsat Centre-Ouest.

Les domaines d'actions éligibles et publics prioritaires

- Aide aux personnes malades : accompagnement et soutien aux patients, amélioration de la prise en charge
- Aide aux personnes en situation de handicap : amélioration de l'information et de conseil sur les aides techniques
- Soutien aux aidants familiaux : information et accompagnement des personnes, information aux employeurs et rénovation des dispositifs d'accompagnement dans l'emploi, dispositif d'aide au répit
- Soutien aux acteurs locaux œuvrant pour l'accès aux droits, notamment via le développement des actions d'inclusion numérique.

Le territoire

Actions avec rayonnement régional sur les territoires concernés par la Carsat Centre-Ouest (c'est-à-dire régions Limousin et Poitou-Charentes).

Les thématiques prioritaires

- Santé, bien-être : activité physique et sportive des publics fragiles, bien-être des personnes malades et/ou handicapées ...
- L'accès aux soins des populations fragilisées
- Le maintien en emploi des personnes atteintes de pathologies lourdes

- Les actions de communication et/ou de sensibilisation sur des pathologies (journées d'information ...)
- Innovation et nouvelles technologies favorisant les comportements de santé ou le confort de vie des personnes malades ou handicapées

La sélection des projets

La sélection des projets sera basée sur les principes suivants :

- pertinence des actions proposées au regard des publics ciblés
- caractère innovant et faisabilité du projet.

Le projet doit mettre en œuvre des principes de recherche de qualité :

- Ouvrir le partenariat (financier, logistique, intervention...)
- Prévoir un volet évaluation des actions dès la conception du projet avec les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, impact et retombées pour le public cible (taux de satisfaction...), partenariat, couverture du territoire, communication sur l'action...

Le montant maximum de la subvention accordée ne pourra excéder 50 % du budget. Les dépenses subventionnables sont les dépenses imputables à la réalisation du projet.

Non recevabilité

- Projet faisant l'objet d'une subvention ou prêt accordés par une CPAM
- Projet d'investissement
- Dossier incomplet

Le calendrier

L'appel à projets se déroule selon deux dates limites de dépôt des dossiers :

- Date limite dépôt des dossiers : **31/03/2023**
- Date limite dépôt des dossiers : **30/06/2023**

Documents à produire

- Formulaire « Demande de subvention AAP 2023 publics fragiles » à télécharger sur le site internet de la Carsat Centre Ouest accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Décisions/ notifications

Les projets seront présentés en Commission d'Action Sanitaire et Sociale selon le calendrier annuel des CASS 2023.

Le financement du projet retenu sera attribué sous forme d'une subvention donnant lieu à convention entre l'organisme porteur du projet et la Carsat.

Contact

Les structures intéressées sont invitées à se connecter sur www.carsat-centreouest.fr, onglet « Partenaire » puis onglet « Action sociale : soutenir financièrement les projets », menu déroulant / Prévention Publics fragiles (santé et handicap) au titre de la CNAM, afin de télécharger le dossier de demande.

Les dossiers complets sont à retourner **uniquement par mail** dans le délai imparti à l'adresse suivante :
appelaprojetpublicsfragilesam@carsat-centreouest.fr